LES

GRANDS CORDELIERS[1]

DE LYON,

OU

L'Église et le Couvent

DE SAINT BONAVENTURE,

DEPUIS LEUR FONDATION JUSQU'A NOS JOURS;

par

L'abbé L. A. Pavy.

SOMMAIRE.

Fondation de l'église des Cordeliers, par les Grolée de Bresse. — Son agrandissement, par Simon de Pavie. — Concile. — Mort de Bonaventure. — Notice sur Bonaventure. — Exhumation de son corps. — Canonisation. — Culte à ses reliques. — La REBEYNE en 1529. — Notice sur Symphorien Champier. — Famine en 1531. — Etablissement de l'Aumône Générale. — La Saint-Barthélemy.

Nous allons esquisser l'histoire de l'église de St-Bonaventure, dont M. Pavy nous a fait connaître en détail toutes les phases et les transformations successives. Nous nous arrêterons surtout sur les principaux évènements dont ce monu-

1 Chez Sauvignet, libraire, rue Mercière, 55.

ment a été le sanglant théâtre, et nous laisserons parler l'historien, car la meilleure manière de faire l'éloge du livre de M. Pavy, c'est de le citer. Il nous pardonnera de faire passer dans un froid résumé les nombreuses et poétiques pages qu'il consacre aux premières années du monastère des Cordeliers.

C'est à la noble famille des Grolée de Bresse (1), que durent leur premier établissement, à Lyon, les frères Mineurs (2) ou Cordeliers (3), enfans de François d'Assise. Le premier des Grolée connu dans nos annales, leur donna l'hôtel qui portait son nom avec ses magnifiques dépendances. Cet hôtel s'étendait depuis le portail nommé le Port du Rhône jusqu'à l'autre portail du nom de Port Charlet, c'est-à-dire tout l'emplacement compris entre le Rhône, les rues Stella, Grenette, Blanchère et Port Charlet. Des lettres-patentes de Philippe-Auguste, en date du 18 juillet 1220, confirment cette concession. Honoré III, par une bulle en date du 12 mai 1224, approuve les premiers travaux et accorde de riches indulgences à ceux qui concourraient à leur achèvement. Animé par ce pieux mobile, le zèle des Grolée, des Saint-Prix, des nobles et des bourgeois lyonnais, termina promptement la construction de l'édifice. Sur la rive du fleuve qui venait mourir aux pieds de leur enclos, les religieux établirent la sacristie, d'abord à la place occupée aujourd'hui par la maison Renard; en remontant la salle du chapitre, le réfectoire; au-dessus régnait une grande pièce

(1) Ainsi nommés pour les distinguer des Grolée du Dauphiné.

(2) Comme dans toute institution, l'orgueil des hommes avait établi ses cathégories. Ainsi, sous le nom de frères Mineurs, on comprenait les ordres religieux d'une moins haute origine, les plus pauvres enfin. Ils s'appelaient même ordres Mendiants et se trouvaient au nombre de quatre, savoir : les Cordeliers, les Carmes, les Dominicains et les Augustins. C'est sans doute à cause de la frugalité de leur vie qu'on a donné le nom de quatre-mendiants aux quatre fruits secs que l'on nous donne au dessert. (*L'Editeur.*)

(3) A cause du cordon à trois nœuds qui serrait leur tunique.

divisée en quarante-deux cellules appelées dortoir. Un beau cloître s'allongeait dans l'intérieur et dans la même direction. Ce qui restait de ce vaste emplacement, « ils l'approprièrent « en un beau verger et plusieurs spacieux jardins, le tout entouré et fermé de longues et larges murailles; tendant à droict fil jusqu'à l'entrée de la grande rue de la Grenette, et depuis là, une autre allant à droict fil jusqu'au Port du Rhône : au coing de ces deux murailles, à la face qui regardait droict la rue Grenette, il y avait un grand portail, et de là une belle et large allée conduisant droit à la grande porte de l'église. Ce qui subsistait encore en son entier en 1566 (1).

Dans le jardin des Pères, se trouvait l'inscription suivante, profonde analyse de toute la morale chrétienne et philosophique.

Noli	concupiscere credere dicere facere	omnia quæ	vides audis scis potes (2).	

Telle fut la première habitation de nos religieux, commode, riche, spacieuse. Le seigneur de Grolée, après avoir donné aux Cordeliers une portion de son immense fortune, voulut leur léguer aussi sa dépouille mortelle, et fit, à cet effet, dans leur église, construire son tombeau, où il fut enterré. Le même cloître reçut les restes de plusieurs personnages de distinction (3)

(1) Fodéré, page 385. Nous croyons qu'il y a ici une erreur typographique; il faut lire 1556. Car le contrat de vente qui nécessita le renversement d'une partie des murailles existe encore dans les archives; il est de 1557.

(2) Gardez-vous de	désirer croire dire faire	tout ce que vous	voyez entendez savez pouvez	

(3) Avant que les lois de l'hygiène aient relégué nos morts sur les hauteurs et hors de l'enceinte des villes, nos églises et leurs caveaux étaient de véritables ossuaires. Ils servaient de tombeau à tout ce qu'il y avait d'illustrations. Un cimetière attenant à chaque Eglise recevait les derniers restes du popu-

Mais la plus noble et la plus chère dépouille, fut le corps de l'illustre, du séraphique Jean Fidenza, plus connu sous le nom de *S. Bonaventure* (1). Il fut l'ame de l'un des plus fameux

laire. Il en est encore ainsi dans beaucoup de villages. Ce fut en 1557 que les Cordeliers cédèrent aux échevins, moyennant une rente annuelle de cent livres, leur cimetière, la place actuelle. En 1748, le Consulat y éleva à ses frais une belle croix de pierre, en remplacement de la très-ancienne croix qui tombait de vétusté. Elle fut elle-même remplacée, en 1768, par une grande colonne cannelée, haute de soixante-cinq pieds, et surmontée d'une statue indiquant du doigt le Méridien. C'est une Uranie par Clément Jayet.

(1) Il naquit à Bagnaréa, ville épiscopale de la Toscane, en 1221. Miraculeusement guéri, à l'âge de quatre ans, par saint François d'Assise, il porta depuis le nom de Bonaventure, moins encore pour garder le souvenir du bienfait, que par respect pour le bienfaiteur, qui, l'ayant vu revenir à la vie, s'était écrié, dans le transport de sa joie : *O buona ventura*! Après avoir étudié avec succès dans les universités d'Italie, il alla dans la province de Rome, et prit l'habit de Frère-Mineur à l'âge de vingt-deux ans. Profès, on l'envoya étudier à Paris, sous le célèbre Alexandre de Halés; et là, nouveau Grégoire de Naziance, il rencontre un nouveau Basile : Thomas d'Aquin devint l'ami de Bonaventure. A l'âge de trente-trois ans il remplace Alexandre dans la chaire publique; il est reçu docteur en 1256, avec son ami. La même année il est élu général de l'ordre, trente ans après la mort du pieux fondateur. En 1265, Clément IV l'ayant nommé à l'archevêché d'York, ne put résister à ses instances et le déchargea du fardeau. En 1274, le saint pape Grégoire X, qui lui devait son élection, le fit cardinal, évêque d'Albano, et lui enjoignit de se rendre au concile convoqué à Lyon; Bonaventure en fut l'ame. Sa doctrine, son éloquence, sa douceur, persuadèrent les Grecs, qui le nommèrent *Eutichès* ; ils signèrent le pacte du retour. A la fin de la quatrième session, il tomba gravement malade. Ses forces furent bientôt épuisées. Le souverain pontife, de qui la vertu, le mérite et les travaux de Bonaventure étaient si bien connus, ne le quitta point à cet instant suprême ; il voulut lui administrer lui-même l'extrême-onction, ses vomissements l'empêchant de recevoir le viatique. On lisait encore au dernier siècle, sur la porte de la chambre où mourut Bonaventure, une inscription qui rappelle un fait si glorieux à sa mémoire. Il s'endormit au Seigneur le 14 juillet 1274, dans la cinquante-troisième année de son âge. Son oraison funèbre fut prononcée par Pierre de Tarentaise, évêque d'Ostie. Le lendemain, dans la cin-

conciles, tenu dans nos murs, en 1274. Autour du pape Grégoire X se trouvèrent réunis de tous les coins de l'Europe des cardinaux, des prélats, cinq cents évêques, soixante-dix abbés ou chefs d'ordre, mille ecclésiastiques de moindre dignité, le roi d'Arragon et les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Sicile; les grands-maîtres des Templiers, des Hospitaliers, des députés de toutes les villes.

Les conseils préparatoires de ce Concile se tinrent dans le Couvent des Cordeliers. Bonaventure brilla en cette imposante assemblée, réunie pour mettre fin au schisme d'Orient

quième session du concile, le pape fit son éloge en termes touchants et pompeux : *Cecidit columna Christianitatis*; il ordonna, chose inouie, que tous les prélats et tous les prêtres de la chrétienté célébreraient une fois la messe pour le repos de son ame : grecs et latins, pontifes, prêtres et séculiers, tous lui payèrent le juste tribut de leur admiration et de leur regret. L'historien du concile en parle en ces termes : « Le quinzième de juillet, jour de « dimanche, au matin, mourut le frère Bonaventure, cardinal, évêque « d'Albano, d'une éclatante mémoire, homme éminent en science et en élo- « quence, mais surtout en sainteté; illustre par l'excellence de *ses* vie, « mœurs et conversation; doux, affable, pieux, miséricordieux, plein de « vertus, aimé de Dieu et des hommes, qui fut enseveli le même jour dans « l'église des Frères-Mineurs de Lyon. »

Si l'on pouvait ajouter quelque chose à cet éloge, ce serait le mot de Luther, qui appelait Bonaventure *vir præstantissimus* !

Son tombeau devint célèbre par les miracles qui s'y opéraient journellement. Le 14 mars 1434, lorsqu'on voulut transférer ses précieux restes de l'ancienne église en la nouvelle, « on trouva avec tous ses os décharnés, sa « tête entière, les cheveux y adhérants, de même que les dents; ses joues, « ses lèvres et sa langue aussi fraîches et aussi vermeilles que s'il eût encore « respiré. » Il fut canonisé le 20 avril 1482. On gardait, au couvent des Cordeliers de Lyon, *son calice, son crucifix, et sa chasuble que les supérieurs* de l'ordre avaient seuls le droit de porter à certaines époques, certains jours; « et lorsqu'ils en paraissaient revêtus, le peuple accourait en foule « en s'empressant de le toucher; d'où est venue la dévote coutume en cette « ville, de porter la main sur la chasuble des ministres qui vont à l'autel, ou « qui en reviennent », coutume encore observée parmi nous.

et consommer l'unité chrétienne, comme aussi pour prendre avec les princes présents, les mesures politiques nécessaires. Il était dû à ce père de l'église de mourir en cette occasion et d'avoir pour pompe funèbre cet illustre cortège de prélats et de rois.

L'église où fut enterré St-Bonaventure ne fut bientôt plus assez grande pour le concours des fidèles. Aussi Jacques de Grolée, petit-fils du premier fondateur, jeta-t-il, à quelques pas du premier temple, les fondements de l'église actuelle, qui, grâce au zèle des pieux habitants de Lyon, fut achevée au bout de deux ans. Ce riche seigneur en mourant, légua, en 1327, aux religieux des Cordeliers, plusieurs revenus importants et entr'autres les propriétés qu'il avait dans la rue qui porte encore son nom.

Plus d'un changement eut alors lieu dans la maison conventuelle et bientôt il n'y eut pas dans toute la ville un logement plus agréable et plus spacieux. Aussi fut-il choisi par d'illustres étrangers de passage, par un lieutenant de François Ier, Jean-Jacques de Trivulce, par le baron de Lantrec et ses hommes d'armes, et par des notables de la cité pour des délibérations importantes.

En 1461, les obsèques de Charles VII furent, d'après un édit des conseillers de la ville, célébrés, aux Cordeliers, avec une grande magnificence.

Ce fut le 14 mars 1434, que se fit l'exhumation du corps de Bonaventure, trouvé dans un état de conservation miraculeux après cent soixante ans de sépulture. On le plaça dans la nouvelle église où il reçut la vénération des fidèles et la canonisation en 1482. Les d'Orléans, Charles VIII, Henri III, vinrent déposer leurs hommages au pied de son tombeau ; en 1758 Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, visita deux fois les Cordeliers, l'une le 24 novembre, pour rendre honneur aux saintes reliques de Bonaventure, et l'autre, le 25 décembre, pour y assister aux vêpres et à la prédication faite en italien par le prieur du couvent des Minimes d'Avignon.

Simon de Pavie, de Renodis ou de Rovédis, médecin de Louis XI, employa sa fortune et son crédit à prolonger et enrichir l'église fondée par les Grolée. Aussi elle devint et reste encore après St-Jean la plus grande et la plus vaste de Lyon. Elle a 226 pieds de long sur 110 de large. L'agrandissement du vaisseau contribua à rendre un peu basse la nef principale; elle n'a que 55 pieds. C'est le défaut qu'on peut lui reprocher.

Les diverses corporations de la cité élevèrent à l'envi et à leurs frais de riches chapelles dans l'église de St-Bonaventure, et chacune d'elles fut mise sous la protection d'un saint (1).

Constatons des faits :

En 1425, une grande assemblée du Lyonnais fut convoquée dans le réfectoire de nos religieux. Quarante-cinq députés des villes et villages y assistèrent, entre autres ceux de Larbresle, Condrieux, Saint-Symphorien-le-Châtel. D'une commune voix, on élut le doyen de Lyon et Guichard d'Albon députés, tant pour la ville que pour le plat pays, afin d'aller

(1) Emballeurs (1679) et potiers; *patron*, saint Fortunat. — Compagnons imprimeurs; saint Jean-Porte-Latine. — Frangiers; saint François. — Huissiers, sergents royaux; saint Louis. — Cordonniers; saint Crépin. — Maréchaux, charretiers, voituriers par terre (1643); saint Eloi. — Tourneurs, marchands de bois; saint Claude. — Marchands, négociants, bateliers; saint Nicolas. — Lanterniers, ouvriers en fer-blanc; l'Ascension. — Bouchers; saint Bernardin. — Peintres, sculpteurs, vitriers, doreurs sur bois; saint Luc (1626). — Poulaillers, fromagiers; saint Michel. — Fondeurs, doreurs sur métal, ceinturiers; saint Hubert. — Boutonniers; Notre-Dame-de-Grace. — Chapeliers; saint Jacques. — Corroyeurs; saint Matthieu (1617). — Portefaix, saint Christophe. — Eguilletiers, alainiers; saint André. — Vinaigriers; saint Sixte. — Tailleurs, saint Jacques et saint Homodon. Teinturiers de draps, saint Maurice. — Hôtesses et logeuses; sainte Marthe. — Tondeurs de draps; saint Matthieu (1623). — Ciergiers, confituriers; sainte Geneviève (1625). — Taverniers, cabaretiers; saint Antoine de Padoue. — Tripiers, charcutiers; saint Antoine l'ermite.

« pardevers le roi, et obtenir de lui le rabais de l'aide dernièrement octroyé à Poitiers, » vingt mille livres. Cette démarche fut inutile; car on reçut presque aussitôt les lettres du roi, qui convoquait à Poitiers les trois états du royaume.

Un bel exemple de piété suit de près la réunion des notables : voici venir un duc d'Orléans, Charles, père de Louis XII, qui s'agenouille aux pieds de Bonaventure, raconte avec une foi naïve que la médiation du saint a soulagé ses douleurs et allégé sa chaîne. Prisonnier à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1425, attaqué, pendant sa détention, d'une fièvre violente, après avoir épuisé sans succès toutes les ressources de l'art, il a prié le fils de François d'Assise, et il vient sur son tombeau le remercier de sa miraculeuse délivrance. La piété du peuple l'entoure avec des murmures approbateurs : la reconnaissance n'honore pas moins que le bienfait ne réjouit et ne console (1); il offre des présents dignes de sa foi et de son nom. Mais voici de plus nobles hommages rendus au saint docteur :

Un roi de France, « si bon, qu'il n'était point possible de voir meilleure créature, » dit Comines, Charles VIII, en 1495, traverse Lyon, marchant à la conquête du royaume de Naples. Auprès de lui est son épouse, Anne de Bretagne. Il vient humilier au tombeau du saint l'éclat du diadême. Sa personne, celle de la reine, son armée, ses espérances, il place tout sous sa protection; et pour laisser à l'église de Bonaventure un gage de sa munificence et de sa dévotion, il fait, à ses frais, construire derrière la chapelle de l'Assomption et près de celle du saint, au milieu de l'escalier qui conduisait au dortoir, un fort joli oratoire de douze pieds de longueur sur huit de largeur. Là, sera déposée la sainte et précieuse relique, jusqu'alors placée sous l'arcade ouverte dans le chœur. A cette première largesse, il ajoute une châsse de cèdre, recouverte de noyer; la reine donne de magnifiques draperies

(1) *Vie de saint Bonaventure*, par un religieux cordelier (le P. Boule).

d'or et de soie pour l'envelopper. La cérémonie en fut faite avec une magnificence digne de tels bienfaiteurs. On ouvrit, dans cet oratoire, une petite fenêtre grillée, sur les deux chapelles voisines, pour ne pas dérober aux regards, à la vénération du peuple, le plus cher objet de ses vœux.

Sous le même prince, et l'année suivante, Charles étant encore en Italie, le régent du royaume, Pierre II, septième duc de Bourbon, frère du cardinal qui avait consacré l'église, et Anne de France, son épouse et sœur de Charles, imitent la piété du monarque, et recouvrent de lames d'or et d'argent la châsse royale. Trois ans après, Anne fait séparer le chef du corps et le place dans un buste d'argent qu'elle couvre de pierreries du plus grand prix. Nous ne répétons pas la description qu'en ont faite Bazin et le père Boule. Dans une procession solennelle on porte séparément les deux châsses; un grand concours se presse auprès de la sainte relique. Au retour un religieux cordelier, dans un discours ardent et pathétique, enflamme la dévotion déjà si embrasée. On lui répond par des applaudissements et des larmes. Bonaventure est proclamé, par un cri unanime, le patron des enfants de Lyon. La voix des magistrats s'unit à la voix du peuple, aux hommages des grands. Datez de ce jour la fondation de la célèbre confrérie de Saint-Bonaventure. Non, les exemples qui descendent du trône n'arrivent jamais froids et stériles vers la foule : elle s'en empare avec enthousiasme ; la foi s'en accroît, ou l'impiété s'en prévaut.

C'est aux historiens (1) de l'Église de Lyon ou de la vie du saint qu'il faut laisser raconter la cité deux fois soulagée par lui du fléau de la peste. On porta processionnellement ses reliques, des Cordeliers à l'église des Jésuites.

En descendant l'échelle chronologique, le premier événement que nous offre l'ordre des temps, est la *rebeyne* de 1529. On n'en lira pas le récit sans en faire le rapproche-

(1) *Lyon sauvé de la Contagion*, par le P. Grillot ; *Vie de saint Bonaventure.*

ment avec les insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834.

Nous citerons Paradin. « Le roi François Ier ayant fait com-
« mandement qu'on eût à conduire à sa fin ce somptueux com-
« mencement de boulevarts (1) et fortifications de la ville, il
« fut question de trouver argent pour autant que le revenu
« de la maison de ville et deniers communs n'y pouvoient
« satisfaire. A cette cause fut faite assemblée du Consu-
« lat. » On mit en délibération le mode de l'impôt. Le placerait-on sur le blé? le fixerait-on sur le vin? Ce dernier avis prévalut. « Ce qu'un grand tas de taverniers et petits artisans
« trouvèrent si mauvais, qu'ils concitèrent la populace à faire
« et émouvoir une grosse sédition. » Ils affichèrent des placards incendiaires. L'un d'eux finissait par ces mots : « Nous
« faisons savoir à tous les dessus dits qu'ils aient à se trouver
« demain aux Cordeliers, afin d'y mettre ordre et police,
« dans le but d'utilité et au profit du populaire de cette ville
« de Lyon et de moi ; *ainsi souscrits* : LE PAUVRE.

Le lendemain, jour de St-Marc, « accoururent tous ces pe-
« tits compagnons au nombre de plus de deux mille et deux
« cents femmes de telle farine, ou environ, en la place des
« Grands-Cordeliers, tous armés de bâtons, tels que la furie
« leur avoit mis entre les mains, et avec horrible effroi, son-
« nèrent un toquesain et alarme, comme si le feu eust été
« aux quatre coins de la ville, qui fut cause que tout y ac-
« courut, et y étoit toute la lye du peuple, sans ordre, sans
« bride, sans chief, et se ruèrent de pleine arrivée sur le sac
« et pillage des maisons prochaines, desquelles fut celle de
« M. Champier (2), seigneur consulaire et premier médecin

(1) Voyez *Mémoire sur les Fortifications de Lyon*, par l'abbé Greppo, inséré dans les *Archives du département du Rhône*.

(2) Elle était située en face de la porte principale de l'église, et non dans la rue qui porte actuellement son nom, car c'était alors le verger des religieux.

« du duc de Lorraine, lequel étant des conseillers de cette « année, avoit été d'avis de faire l'impôt sur le vin. » Champier n'évita la mort que par une fuite précipitée (2). Il n'est pas dans notre plan de raconter comment par la sagesse du gouverneur, Pomponne de Trivulce, qui résidait au couvent des Cordeliers, fut réprimée l'émeute populaire. Nous

(2) Symphorien Champier naquit à Lyon, d'une famille originaire de St-Symphorien-le-Château. Il fit ses études à Paris, prit du goût pour la médecine, passa à Montpellier, y fut reçu docteur, et revint à Lyon. En 1804, il prononça l'oraison doctorale de St-Thomas. La réputation qu'il acquit dans l'exercice de son art, et ses ouvrages littéraires, le firent choisir pour premier médecin d'Antoine, duc de Lorraine, qui le conduisit au couronnement de François Ier, à la bataille d'Agnadel et à celle de Marignan, après laquelle il fut fait chevalier. En 1520, il était de retour à Lyon, à la tête des conseillers de la ville. Il apaisa une querelle survenue entre les magistrats et le peuple; depuis, il était toujours consulté dans les affaires importantes. Malheureusement trop amoureux de lui-même, il ne sut ou ne voulut point ménager l'amour-propre d'autrui; il fit éclater avec trop de morgue sa supériorité, blasonna sa roture, se dit seigneur de Campegge, et prétendit imposer sa renommée. Il se fit des rivaux et des rieurs. Dans la fortune, on excite rarement les sarcasmes du peuple sans émouvoir ses fureurs pour les jours du revers; il l'éprouva cruellement dans la rebellion de 1529. Cet outrage ne fit que l'aigrir. On le comprend en lisant la relation qu'il publia de cette affaire sous le titre: *De la Rebeyme du populaire de la ville de Lyon*, avec le pseudonyme de *Pierchamp*, anagramme de *Champier*. En 1458, on le fit échevin, pour l'apaiser sans doute; un an après, la mort fit le reste. Il fut inhumé dans notre église, où nous n'avons pu découvrir son tombeau. M. Clerjon s'est étrangement mépris en indiquant pour son épitaphe les vers latins qu'on lit dans la chapelle de St-Luc, où sont redits les bienfaits de Simon de Pavie. Le seul souvenir qui reste de lui autour de notre monument, est la rue qui porte son nom, à côté de l'église, au levant, et qui aboutit de la rue Claudia à la rue Port-Charlet. Ses ouvrages, au nombre de cinquante-quatre, n'ont pas échappé au naufrage de l'oubli. Les érudits et les bibliophiles lyonnais sont les seuls qui les lisent et les recherchent. Champier fut contemporain de sa gloire, qui n'a pu lui survivre; il écrivait trop rapidement. Médecin habile, « il eut, dit un historien, la manie plutôt que le talent de l'histoire. » On lui doit la fondation du collége de la Trinité, le premier qu'il y ait eu dans notre ville.

ajouterons seulement qu'il fut ordonné de poser des potences en plusieurs quartiers, notamment au Puits-Pelus, devant l'Hôpital et sur la place des Cordeliers. « On ne tarda pas à « voir entre le ciel et la terre les principaux bélitres tirant la « langue blasphématrice qui avoit proféré de mauvais propos « ou dégusté les vins des citoyens apparents. Quatre fois le « soleil se leva sur leurs cadavres pendants, pour les montrer « en exemple aux autres mauvais garçons »

En 1531, une horrible famine se fit sentir dans tout le royaume, et en particulier dans nos contrées. La rareté des grains fut telle en cette année à Lyon, que le bichet de blé, qui valait ordinairement dix sous, s'éleva jusqu'à soixante. Pressés par la disette et la faim, les étrangers arrivaient des provinces voisines, et par terre, et par eau, à pleins bateaux, sur tous les ports, et dans un état si désolant, que c'étaient, dit Paradin, pures anatomies vivantes. Qu'on juge des embarras de la cité. Mais Lyon fut de tout temps l'asyle de la bienfaisance. Chacun s'efforça de les soulager de tout son pouvoir; la charité eut bientôt réuni tous les cœurs, toutes les corporations, tous les citoyens aisés dans une commune et sainte coalition ; les conseillers de la ville, à plusieurs reprises assemblés au couvent de St-Bonaventure, établirent des commissaires pour recevoir et répartir les nombreuses souscriptions versées entre leurs mains. Prêtres, laïcs, réguliers, tous y concoururent. Cependant, l'offre faite par la ville d'acheter le blé à vingt sous par *ânée*, au-dessus du prix courant, en en multipliant l'abondance, le fit descendre à trente-cinq sous le bichet. Les pauvres du dehors qui se trouvaient sans asyle, furent abrités sous des cabanes construites, à cet effet, dans le pré du monastère d'Ainai. On dût ouvrir aux indigents de la cité une retraite dans sept quartiers différents. Pour cela on se pourvut de pain et de contremarques. « Cette provision, ainsi dili- « gemment faicte, fut proclamée à son de trompe, par tous « les carrefours de la ville (qui fut le jeudi dix-huitième jour « de may, l'an mil cinq cent trente-et-un), que tous les pou-

« res eussent à se trouver le lendemain à six heures du matin,
« et quand la grosse cloche sonneroit, au dict du couvent de
« St-Bonaventure, pour illec recevoir leur aumosne, et faire
« ce qui leur seroit commandé et ordonné. Lesquels ne fail-
« lirent de se trouver à l'heure assignée, en la place du dict
« couvent. A cette première assemblée se trouvèrent de sept à huit mille personnes, tant hommes et femmes que petits enfants. On leur donna les provisions préparées à l'avance, et la marque distinctive du quartier auquel ils appartiendraient : les Jacobins, St-George, La Chanal, les Cordeliers, etc. Ainsi furent nourris cinq mille cinquante-six individus pendant cinquante-deux jours, depuis le 19 mai jusqu'au 31 juillet. A ce moment, la diminution de la disette et la moisson prochaine rappelant les étrangers dans leurs champs, on leur donna le moyen de retourner dans leur pays, et en échange on en reçut mille bénédictions. La reconnaissance de ces pauvres gens égala la générosité de leurs bienfaiteurs.

Le 18 janvier 1533, les comptes de l'Aumône furent soumis à l'assemblée des diverses autorités, des notables, marchands et bourgeois de la ville, réunis dans notre couvent; la recette s'était élevée à dix mille cent quatre-vingt-dix livres un sou neuf deniers tournois, et la dépense à neuf mille sept cent quatre-vingt-treize livres dix-neuf sous deux deniers. Il restait donc en caisse trois cent quatre-vingt-seize livres deux sous sept deniers.

C'était peu que le modique fonds délaissé par l'indigence aux mains de la charité, trois cent quatre-vingt seize livres! mais la charité, elle est féconde, parce qu'elle est mère. Voyons comment elle sut perpétuer ses prodiges. Un des commissaires de l'aumône, Jean Broquin, propose d'élever, toujours au moyen de dons volontaires, un établissement qui subvienne à l'indigence du pauvre, et abolisse la mendicité dans la ville (1). On s'ajourne au dimanche suivant, 25 janvier 1533. Le

(1) Comme on le voit, le Dépôt de Mendicité que possède aujourd'hui no-

rendez-vous des nobles citoyens, des riches étrangers des états, du clergé, du consulat, des gens du roi, est encore au couvent de St Bonaventure. Le plan de Broquin est adopté. L'œuvre prend le nom d'*Aumône générale*. Huit recteurs et un secrétaire sont nommés. Toutes les misères vont relever de leur zèle, devenu tributaire de tous les besoins. Leurs fonctions sont gratuites. Ils seront renouvelés tous les deux ans, par moitié, chaque année, ils exercent une immense juridiction sur le pauvre. Ils peuvent imposer des corrections et des peines, fustiger, incarcérer et bannir. L'Aumône générale s'impose l'adoption des enfants orphelins de la ville, de l'âge de sept à quatorze ans. Parmi les choses qui touchent à notre histoire, il faut distinguer la procession annuelle fixée au jour de Pâques, des enfants de l'Aumône, entourés des conseillers, échevins, de Messieurs de l'Aumône, de tous les religieux mendiants. On allait de St-Bonaventure à la cathédrale, où se fesaient le sermon et la quête. La seconde charge de l'Aumône était la distribution hebdomadaire, dans les quartiers ci-dessus désignés, et enfin, le viatique offert aux pélerins et voyageurs passant par la ville. Nous lisons dans l'ordonnance de Jean du Peyrat, sous la date du 3 mars 1533 :

« De par le roy..... *Item*, aux poures passagiers a été or-
« donné quilz se retireront aux Cordeliers Sainct-Bonaventure,
« là où ils auront une aulmosne pour un jour et pour une
« foys : et icelle receue, ne pourront mendier par les rues
« de la ville, sur la peine du fouet et du bannissement. »

Pour faire face à tant de frais, chaque mois on recueillait les souscriptions des habitants. Des troncs étaient placés dans toutes les églises, dans les hôtelleries ; une quête annuelle établie, les aumônes individuelles et même celles des communautés religieuses abolies, tout fut concentré dans la grande œuvre qui exerçait la haute suprématie du zèle. Un homme a

tre ville n'est pas le premier, et l'on a dans tous les temps cherché à détruire cette lèpre.... mais elle est toujours renaissante.

immortalisé son nom par la magnificence de ses dons. *Jean Cléberg* ou *Fléberg*, allemand de nation, souscrivit le premier aux arrêtés du 25 janvier pour cinq cents livres. Chaque année il fit de nouveaux sacrifices, et par son testament légua quatre mille livres à l'Aumône générale. M. de Marna, dans un rapport publié en 1820, a évalué à soixante-et-dix mille francs de notre monnaie, les huit mille quarante-cinq livres qu'il consacra à l'établissement de l'Aumône. Il n'était arrivé à Lyon qu'en 1532, y avait reçu le droit de bourgeoisie, exercé, en 1545, la fonction de conseiller. Il y mourut en 1546. Quoiqu'il ne soit pas rigoureusement démontré que ce fût à Jean Cléberg qu'on ait, dans le principe, élevé à Bourgneuf la statue appelée par le peuple *l'Homme de la Roche*, il est permis de le croire avec Pernetti, M. Guillon, etc. La statue qui fut renouvelée en 1820, fut déposée quelques jours à la Halle-aux-blés, et présentée à l'église de St-Bonaventure

Dans le même couvent de St-Bonaventure, l'Aumône générale fit construire un bureau de service, une chambre où le conseil tenait chaque dimanche ses assemblées; des greniers, une boulangerie, un petit cloître pour y entendre les requêtes des pauvres, et tous les entrepôts nécessaires à une grande administration de charité. En reconnaissance des bons services des religieux, l'Aumône leur accorda pour eux et leurs successeurs à perpétuité le droit de faire moudre annuellement dans les moulins de l'œuvre cent ânées de blé. L'Aumône resta dans leur local jusqu'en 1610, époque à laquelle fut construit le beau monument de la Charité, « grand et superbe palais, dit un écrivain (1), où sont logés les pauvres, mais où « la pauvreté n'entra jamais. »

Nous avons dit l'héroïsme de la charité chrétienne, et nous voilà maintenant en face de l'invasion des ravages et de l'hérésie, des sanglantes représailles de Médicis : 1562 et la Sain-Barthélemy! quelles dates! quels souvenirs! notre temple, notre couvent en sont pleins!

(1) *Eloge de Lyon*, p. 79.

On connaît les tentatives plus d'une fois répétées des réformés pour s'emparer de Lyon. Sa position, ses richesses, ses relations commerciales, son influence dans les provinces méridionales dont elle fut toujours la clé, son rapprochement de Genève, la Rome du calvinisme : c'était trop d'avantages réunis pour n'éveiller pas l'envie du rival de Luther. Calvin, Bèze, Pastoreau, Spifame, évêque apostat de Nevers, avaient depuis long-temps concerté le plan d'ériger Lyon en république, et d'en faire le centre et la capitale de la réforme. Les richesses de son clergé, l'or des sanctuaires, les pierreries de châsses précieuses, étaient un appât bien plus puissant pour la foule de leurs adeptes. Lyon deviendrait un jour inévitablement leur proie. Déjoués par la vigilance et la fermeté de Henri d'Albon, archevêque d'Arles, et gouverneur de la ville, sous le comte du Sault, leur secret partisan, ils purent se construire un temple nommé *Temple Martin*. La foule s'y grossissant à la faveur de la tolérance et de l'impunité, ils achetèrent une maison des plus spacieuses de la cité, qui existe encore de nos jours, et porte le nom de *la Générale* ou *les Générales* (1), ayant d'un côté la grande place des Cordeliers, de l'autre la rue Grenette. La cour servit à faire les prêches ; l'intérieur, où logèrent les ministres, fut converti en un arsenal rempli d'armes et de munitions, comme aussi les maisons voisines. Sur les remontrances du clergé de la cathédrale et des conseillers, la Cour vainement envoie le duc de Crusol, et, sur le rapport de celui-ci, dépêche le comte de Maugiron. L'heure était venue : le perfide gouverneur laisse pénétrer dans la ville, s'il n'y appelle toutefois, les rebelles, des Adrets à leur tête. La nuit du 30 avril, sur les onze heures du soir, armés,

(1) Au milieu du seizème siècle, Claude de Bourges, général des finances du Piémont, et seigneur de Myons en Dauphiné, habitait l'hôtel de Milan, rue Bonneveau. Après sa mort, Françoise de Mornay, sa veuve, y demeura. Ce fut à cause d'elle que l'hôtel et la partie de la rue Bonneveau qu'il occupe, urent nommés *de la Générale* et, par corruption, *des Générales*.

ils sortent des nombreuses retraites où ils s'étaient cachés sans trop de mystère, se saisissent de la place de St-Nizier, attaquent l'hôtel de la ville.

« Or faut noter qu'au même moment on battait l'Hôtel-de-« Ville et l'on print les Cordeliers, qui ne feirent aucune dé-« fense, estant encore dans leur nid comme laz et travaillez « des veilles faites par eux jusqu'à la mynuit (1). » Avant que ce moment fatal se fût présenté, les religieux, qui pressentaient l'invasion et ses tristes résultats, sachant d'ailleurs avec quelle sacrilége impiété les réformés profanaient les reliques des saints, avaient songé à leur dérober le plus précieux trésor du couvent, le corps de St-Bonaventure. Après plusieurs expédients, ils s'étaient arrêtés à celui-ci : deux d'entre eux, profès de l'Observance, furent choisis, Jacques Astiéri et Philippe Terrier, qui, pendant la nuit, à l'insu de tous les autres, creusèrent deux fosses profondes dans le jardin. Dans l'une, ils déposent le tronc précieux, la chasuble du saint, les plus riches ornements de l'église ; l'autre reçoit le buste où Anne de Bretagne avait placé la tête du saint cardinal, son calice et celui qu'on nommait *le calice du roi*. Chacun des pieux fossoyeurs emporte avec soi un inventaire du dépôt confié au sol hospitalier ; ils partent incontinent, l'un pour la Comté, l'autre pour la Savoie. Les autres religieux attendent dans le silence de la prière les premiers flots de l'invasion qui les menace. Au moment que la grande porte de l'église est battue et s'enfonce, le père Bonneveau court au tabernacle, enlève le corps du Seigneur et le vase des saintes onctions. Passant par la cuisine, il jette le vase aux flammes, et porte au père Gaïete, alors gardien, le très saint Sacrement. Les sectaires ne l'aperçoivent pas dans sa rapide course; et pendant que dans l'intérieur de l'église ils se livrent à toutes leurs fureurs,

(1) *Prinse de la ville de Lyon par les Fidelles, au nom du roy, le dernier d'avril* 1562. Cette relation, écrite par un protestant, a été insérée dans le tome treizième des *Archives du département du Rhône*, pag. 93 et suivantes.

renversent les autels, brisent les statues, déchirent les images des saints, les tableaux de prix, abattent les treillis de fer et les barrières des chapelles, dans l'infirmerie du couvent il se passait une scène bien touchante : rangés autour du père Gaïete, les religieux s'étaient confessés les uns les autres ; lui, prenant en main les symboles eucharistiques, seul, debout au milieu de ses frères agenouillés : « Courage, mes frères, leur « dit-il, à cette heure suprême, et confiez-vous en Dieu ; » et il les communie. Double bienfait de la Providence en un tel moment : ils se fortifiaient eux-mêmes contre les appréhensions de la mort, et empêchèrent une profanation inévitable.

Deux heures s'écoulèrent dans de mortelles transes, et pas un des furieux n'avait mis le pied dans l'intérieur du monastère, lorsqu'arrive aux religieux l'ordre de quitter leur cellule et de se ranger dans le cloître. Cet ordre émanait du ministre Viret (1), qui assistait en personne à cette scène de fureur, de vandalisme, et la fin du récit nous autorise à dire : de barbarie. Il n'avait pu découvrir les reliques qui courrouçaient l'impiété de son zèle, et les précieux joyaux qui tentaient sa cupidité. Lui-même, il interroge les religieux, les uns après les autres ; un silence grave et calme, c'est toute leur réponse. « Je veux connaître le lieu qui recèle le corps de Bonaven- « ture. — Nous ne le savons. » Il les menace des plus cruels supplices. Ils sauront mourir ; mais ils ne sauraient révéler ce qu'ils ignorent. Malgré sa rage, il se voit forcé de croire à leur sincérité. Chose étonnante et dont il faut lui savoir gré, dans la chaleur du triomphe, il les congédie tous, sans leur faire aucun mal et les fait conduire jusqu'à la porte de la Croix-Rousse ; il excepta le gardien Jacques Gaïete. Les autres, « comme pauvres brebis égarées sans pasteur, se réfugièrent

(1) Perpinien, dans sa vingt-deuxième lettre, donne sur Viret et Rufin des détails curieux. Le premier, dit-il, a eu l'oreille emportée ; le second conserve encore sur la figure la cicatrice d'une large blessure.

« les uns au costé de Burgongne; les autres en Savoie, où ils « furent très charitablement reçus par les religieux et couvents de l'ordre. Or ces tygres enfermèrent le bon père « Gaïete, gardien, dans la chambre du thrésor où on tenoit « les reliques de St-Bonaventure, avec menace de l'y faire « mourir de faim, s'il ne leur mettait en main l'argenterie et « ornements. Comme de faict, ils ne lui donnoient que par « fois et grands intervalles un bien peu de pain; mais plu- « sieurs pies matrones du quartier de St-Nizier lui tendoient « souvent quelques morceaux de pain au bout d'un baston, par « la fenestre de la dicte chambrette qui donne dans l'église; « mais elles ne lui pouvaient donner à boire à cause du treil- « lis de fer qui étoit à la dicte fenestre (1), et fut détenu dans « cette inhumaine tyrannie trois sepmaines, pendant lesquel- « les ces hérétiques écrivoient souvent aux susdits pères, frè- « res J. Astiéri et P. Terrier, que s'ils vouloient déclarer le « le lieu où estoient les reliques et joyaux, ils mettroient le « dict père Gaïete en liberté sans lui faire aucun mal. Au con- « traire ce saint père faisoit journellement escrire d'autres « lettres aux susdits deux religieux, avec de très grandes com- « minations au nom de Dieu et imprécations de sa malédic- « tion qu'ils se gardassent bien de ce faire, leur représentant « que les hérétiques estant traîtres à Dieu et perfides à la re- « ligion, ils le seroient encore mieux aux hommes. Et jà fut « que moyennant ceste déclaration, ils lui donnassent la vie, « il proteste devant Dieu qu'il ne vouloit et disoit n'être con- « venable de racheter ce peu de jours qu'il auroit encore de « reste, attendu son age, avec des thrésors si inestimables. « Chose, certe, qui tenoit tons nos maîtres et pères de pro- « vince en une extrême perplexité : car, d'une part, ils ne dé- « siraient rien plus ardemment que de racheter ce sainct

(1) Fodéré ajoute que le père Gaïete, dévoré par une soif affreuse, fut obligé d'en venir aux expédients les plus repoussants pour la nature : *Urinam suam in bireto exsorbebat.*

« homme, et d'ailleurs ils craignoient de perdre et l'un et « l'autre. Or, durant ces trois sepmaines, ces faux ministres « de Sathan venoyent tous les jours disputer contre lui (d'au- « tres catholiques, les PP. Possevin et Perpinien, entrèrent « plusieurs fois en lice avec Viret), estimant le convaincre ; « comme il estoit très docte et versé en toutes bonnes lettres, « principalement en la lecture de la Bible (laquelle on tenoit « qu'il sçavoit presque toute par cœur), il les rendoit si muets « qu'ils s'en retournoyent confus et honteux, et surtout il « monstroit un cœur généreux et embrazé en la foy catholi- « que, quand le ministre Viret preschoit en la grande chaire (1) « de l'église. Car à tous les articles qu'il preschoit contre la « croyance chrétienne, ce sainct Père Gaïete, qui l'escoutoit « depuis la dicte fenêtre, lui respondoit et crioit tout haut : « *Tu as menti, faussaire* ! et avec une hardiesse incroyable, « exhortoit les auditeurs à ne croire ce que cet imposteur di- « soit, les animant à demeurer fermes en la croyance de « l'église. Durant ces trois sepmaines (chose déplorable à lar- « mes de sang), ces cerbères qui ne cessoient de bêcher, fouir « et terrailler par tous les coings du couvent, cherchèrent « tant qu'ils trouvèrent là où estoit le corps précieux du sainct « Bonaventure et aultres joyaux de l'église ; lors comme chiens « enragés rompirent la châsse, » consumèrent les ossements sacrés sur la place même des Cordeliers, « jetèrent les cen- « dres dans le Rhône (2) et emportèrent toute l'argenterie et « ornements. » Cependant cette sacrilége découverte n'avait fait qu'irriter leur fureur : la moitié du riche trésor qu'ils possédaient enflammait leur convoitise à la recherche de l'autre qui leur échappait encore. Mais après de longues, de minutieuses et heureusement d'inutiles recherches, ne comptant plus sur le succès, ils consolèrent leur espoir déçu par

(1) Elle était, comme en 1789, placée du côté de l'épître, en face du pilier auquel on la voit maintenant adossée.

(2) Dans son *Apparat sacré*, Possevin dit que ce fut dans la Saône.

une vengeance facile, et leur cupidité par le sang. On comprend qu'il s'agit du vénérable gardien. Viret semblait pousser au meurtre : il avait été si humilié de ses défaites, qu'il se refusa de prêcher à St-Bonaventure, tant que le père Gaïete y resterait pour l'entendre. Ils le prirent donc et avec lui un officier nommé *Beguin*, gentilhomme de bonne part, dit Saconnay, qui en plusieurs guerres avait suivi le duc de Guise; soldat de M. de Nemours, dit Fodéré, lequel était venu à Lyon chercher de belles armes et des objets de prix qu'il y avait laissés chez un calviniste, trahi par son hôte, fut livré au ministre vindicatif et barbare. « Et par ainsi prins et serrés « dans la prison du couvent, ces deux champions de J. C. « étoyent conduits liez par les soldats hérétiques qui leur don- « noyent à entendre qu'on les menoit à Rouanne (qui sont « les prisons royales de l'autre costé de la Saône); mais le « bon père Gaïete par un esprit prophétique cognoissant leur « perfidie, se tourna vers son compagnon, et lui dict : Cou- « rage, mon capitaine, voici l'heure qu'il faut recommander « nos ames à leur Créateur et penser à nos consciences, car « dans moins d'un cart d'heure nous nous trouverons devant « son tribunal; mais si nous mourons constants en la foy « asseurons-nous qu'il est tout prêt de nous recevoir. — Les « satellites qui les conduisoyent s'efforçoient de leur faire « croire, qu'on les menoit esdictes prisons. Mais ce sainct « homme s'arrestant contre eux leur dit : Pourquoi prenez- « vous plaisir de mentir aussi hardiment, car je sçay le con- « traire de ce que vous dites; — et se tournant de rechef vers « le capitaine, lui dict : Ne vous arrestez pas à ce que ces « perfides disent, ains pensez bien à votre conscience et re- « commandez votre ame à Dieu pour mourir en sa grace. Sus « donc mon capitaine, courage, si par cy-devant vous n'avez « pas appréhendé les arquebusades des ennemis, ains avez « toujours bataillé d'un courage invincible pour le nom et « religion de Dieu, montrez-vous à présent d'autant plus « généreux que vous en allez recevoir la couronne, car je

« vous asseure en vérité que nous ne passerons pas le milieu « du pont de Saône. —Et arriva ainsi ; car estant parvenus « au milieu du dict pont, ces barbares donnèrent cinq coups « de poignard au capitaine ; et le jetèrent dans la rivière. De « là ils dirent au bon père Gaïete qu'il lui en falloit faire au- « tant; lequel respondit qu'il en estoit très content, requérant « qu'on lui permist premièrement faire sa dévotion; et se jette « promptement à genoux, fait le signe de la croix sur la terre « et la baise. Quoi voyant, un des enfants de Bélial lui donne « un grand coup de pied, disant: Ne scaurais-tu prier le Sei- « gneur sans tes superstitions? » L'insulte qui s'unit à la barbarie n'ôte rien à la sublime résignation de la foi. « Lui ne se « souciant ni des coups, ni des parolles, lève les yeux et les « mains au ciel, rendant actions de graces immortelles à « Dieu de la faveur qu'il recevoit de se voir digne de mourir « pour la gloire de son nom, et défense de sa religion. Puis « prononçant haultement sa prière si pie, si chrétienne, si « ardente, avec des parolles si doctes et pénétrantes ès en- « trailles des assistants, que la plupart fut provoquée aux lar- « mes. Les autres de furie et de rage lui donnèrent cinq coups « de poincte de hallebarde, et le jetèrent dans la Saône, et « ainsi rendit l'ame glorieuse à son Dieu par le martyre.... » L'an révolu, son corps fut trouvé par les bateliers « d'une « paroisse à deux lieues loin de la ville (1), au rivage du « Rhône; mais (qui est remarquable) ce corps estoit encore « tout entier, sans estre corrompu, revestu de son habit et « ceint de sa corde. Et de là les paroissiens l'emportèrent pro- « cessionnellement et l'enterrèrent fort solennellement en « leur église, d'où ils ne voulurent jamais le laisser enlever, « disant que c'étoit tout leur bonheur, et que par ses mé- « rites ils ont reçu plusieurs bénéfices de Dieu, comme cer- « tes nous le devons croire et tenir pour un bienheureux mar- « tyr. »

(1) Probablement à Vernaison. Saconnay parle d'un troisième prisonnier qui se sauva, dit-il, à la nage.

Les malheureux s'en revinrent triomphants du massacre : en arrachant Gaïete du temple, ils croyaient en bannir le catholicisme, en le frappant, lui enlever son plus ferme appui. Erreur!... la vérité ne meurt point avec les personnes ; elle ne tient point aux lieux, aux sanctuaires.... elle subsiste indépendamment d'un autel. Vainement le calvinisme établit sa chaire dans le temple vide et ensanglanté de Bonaventure : les nefs restaient désertes où retentissaient d'éloqnentes protestations. Mais cette église si vaste et si commode, ils l'affectionnaient avec trop de préférence, pour l'abandonner avec les autres, quand, l'année suivante, ils furent contraints de se soumettre à l'autorité du roi. Ce ne fut qu'en 1564, après avoir obtenu la permission de bâtir un temple dans les fossés des Terreaux, qu'ils en remirent les clés au maréchal de La Vieuville. Encore, pour se venger de cet abandon forcé, mirent-ils le feu au couvent. L'incendie consuma une grande partie de l'édifice, gagna la toiture de l'église et endommagea tellement la voûte, qu'on craignit pour sa ruine totale. Imprudents adieux! la cendre des monuments est promptement refroidie; les souvenirs brûlent long-temps!!

Qu'on se figure l'empressement des religieux à quitter leur exil! Imaginez-vous leur joie, leur douleur, leur inquiétude. Ils reviennent à leur berceau, mais de quelles sanglantes images il est recouvert! que de débris amoncelés à son entour!

L'église et le couvent ne semblent plus que de vastes magasins de décombres.... Il est aisé de voir que l'ange de la mort a passé par là. Et puis ces restes vénérés de leur père!! une partie est devenue la proie des sectaires, l'autre aura-t-elle échappé à leur fureur? ne sera-t-elle pas enfouie pour jamais sous tant de ruines! A peine s'ils s'arrêtent dans le temple à considérer la chaire abattue, les autels renversés, leurs magnifiques orgues brisés, les marbres en lambeaux; dans l'intérieur du couvent la bibliothèque dépouillée de ses livres précieux, de ses titres, de ses archives. L'œuvre de l'homme

se remplace, mais le chef précieux de Bonaventure !.... Terrier, Astiéri, se précipitent les premiers dans le jardin, volent à la fosse, dont ils ont peine à retrouver la trace; enfin, aprés avoir creusé quelques pieds, un bruit rauc et dur s'est fait entendre, la bêche a heurté la châsse, la voilà qui se découvre à la sainte avidité de leurs regards ! jugez de leurs transports ! ce furent des pleurs et des sanglots. Les bons religieux s'embrassaient les uns les autres; ils n'avaient rien souffert : ils n'avaient rien perdu. Le peuple prit part à leur joie. Toute la cité voulut assister à la procession où fut porté le buste miraculeusement conservé. Trois jours on l'exposa sur un autel improvisé. Le concours fut immense. Ce ne fut pas seulement avec des prières et des hommages que se consolèrent tant de douleurs, que furent honorés de si glorieux revers : la générosité lyonnaise a-t-elle jamais eu besoin d'un autre appel que de celui du malheur ? Au bout de quelques années, le couvent fut réparé, les dortoirs reconstruits, l'église redevint plus riche, la sacristie mieux ornée, les chapelles plus opulentes; en un mot, de tant de ruines, il ne resta que les souvenirs..... Arrêtons-nous. Aussi bien les sanglantes représailles vont commencer. Douze ans après les excès des réformés, la vengeance ! elle fut terrible, parce qu'elle fut l'œuvre de la politique d'une femme dissimulée et craintive, d'un jeune roi irrésolu, mais justement courroucé (1); elle fut injuste, barbare, atroce, parce que la fureur populaire en fut l'instrument. On en sait l'histoire.

Si la politique des rois osa prendre le voile de la religion et usurper son nom, la religion a été par la postérité, séparée du prince qui voulait s'en faire un rempart : le sang est retombé sur lui et ses vils satellites. Les consuls lyonnais oublièrent qu'ils étaient fils des martyrs, pour se faire bourreaux. Le

(1) Nous aurions voulu de la part de M. l'abbé Pavy une appréciation plus sévère de la coupable conduite de Charles IX.

comte du Sault avait par sa perfidie favorisé l'invasion des réformés ; par une lâche connivence, M. de Mandelot ne favorisa-t-il pas leur égorgement? Il s'était, sous quelque prétexte, rendu à La Guillotière, lorsque commença l'affreuse boucherie ; à son retour il fit suspendre le massacre, publia des peines contre les assassins ; en même temps, on n'en peut douter après avoir lu sa correspondance avec Charles IX, correspondance dont on a publié quelques lettres, en même temps il demandait au roi de partager la dépouille des victimes (1). Le *Martyrologe* protestant porte à dix-huit cents ; d'Aubigné, de Thou, etc., à huit cents, l'abbé Caveyrac à trois cent cinquante, le nombre de ceux qui périrent à Lyon; nous ignorons s'il faut en élever le chiffre au delà des 144 noms soigneusement recherchés et retrouvés par le Martyrologe. Quoi qu'il en soit, nous dirons avec le président de Thou : *Excidat illa dies ævo, nec postera credant secula, nos certe taceamus.*

Le carnage qui ensanglanta les Célestins et l'Archevêché où les malheureux étaient renfermés, le carnage légal avait commencé d'abord au couvent des Cordeliers, le dimanche à huit heures du matin. S'il faut en croire un auteur protestant (2), « plusieurs requéroient qu'il leur fust permis de prier Dieu « devant que de mourir; mais les bourreaux escumans comme « sangliers, au lieu de leur accorder leur requête, leur don- « noient des coups de dague, et quand ils tendoient les mains « au ciel étant à genoux, leur couppoient les doigts et le « nez en se moquant d'eux, les charpentoient prenans plaisir

(1) Voir la 7e livraison de la *Revue du Lyonnais.*

(2) *Discours du Massacre de ceux de la religion réformée, fait à Lyon par les Catholiques romains, le* 28 *du mois d'août et jours suivants, de l'an* MDLXXII-MDLXXIV.

« Il ne faut, a dit le judicieux Lingard, admettre qu'avec beaucoup de » réserve des contes fabriqués à une époque où les hommes étaient animés » de rage et de l'esprit de vengeance. » (*Justif. du quatrième et du cinquième volume de* l'Histoire d'Angleterre.)

« à les voir languir. Quelques-uns qui estoyent attachez de « reng à une corde comme des forsats, furent arquebusez « tous ensemble et jetez dans le Rhône. Or, en signe de joie, « pour avoir faict un si bel acte, fut faicte une grande escop- « peterie en la place des Cordeliers. De cette heure là, il n'y « eut que meurtre et saccagement par toute la ville. » Le clergé resta entièrement étranger aux fureurs de cette journée (1); nous ne sachons pas que nos religieux aient été inculpés d'une molle complaisance ou d'une odieuse complicité. A ce sujet nous n'avons trouvé d'eux, en nos consciencieuses recherches, qu'une seule phrase : elle est de Fodéré ; sans blâme comme sans éloge, sans pitié comme sans incrimination, pareille en tout à la fin d'une narration biblique, il parle des assassins du P. Gaïete : « Mais comme les iugements « de Dieu sont incompréhensibles, il arriva qu'un massacre « qui fut faict à la sainct Bartholomy, l'an 1572, les mesmes « hérétiques qui assistèrent et firent cest assassin, furent tuez « et massacrez par la populace de la ville de Lyon et ietez « dans la rivière. »

Nous voudrions pouvoir élargir notre cadre et continuer encore nos citations, tant le livre de M. Pavy contient de choses attrayantes. Nous voudrions le suivre dans les détails, si pleins d'intérêt, qu'il nous donne sur les Assemblées Générales tenues aux Cordeliers en 1789 et 1791, ainsi que sur la sanglante catastrophe d'Avril, qui trouva là un si impitoyable dénoûment. Le lieu saint ne fut pas comme autrefois un asyle pour ceux qui s'y étaient réfugiés. Ces jours de deuil

(1) Voir la *Notice sur M. de Mandelot*, par M. A. Péricaud ; *Origine de l'Eglise de Lyon*, par M, l'abbé Jacques.

et de douloureux souvenirs sont trop près de nous, nous ne les rappellerons pas; nous renverrons nos lecteurs à l'ouvrage de M. Pavy. C'est, comme on a pu le voir, un travail consciencieux, riche en faits et en recherches et coloré pas un style plein d'élégance, de mouvement et de vie.

Lyon.

— Une Société des amis des arts s'organise en ce moment sous le patronage éclairé de M. Rivet, préfet de notre département. Une semblable pensée aurait dû, depuis long-temps, être réalisée dans une ville qui compte, comme la nôtre, autant d'artistes distingués dans la peinture et dans la sculpture. Voilà plusieurs années que Douay, Marseille et Rouen ont déjà formé des sociétés artistiques pour favoriser et développer le goût des beaux-arts et pour encourager le talent, en lui donnant l'émulation qui le vivifie. Moulins vient de jeter les bases d'une semblable institution, et Lyon était en arrière! Voici quels sont les statuts de la société projetée : 1° elle se composera de sociétaires et de souscripteurs; 2° on deviendra sociétaire en souscrivant pendant trois ans pour une somme annuelle de 50 fr.; 3° les billets de souscription donneront droit de prendre part au tirage des objets d'art achetés par la Société, et ne seront fixés qu'à un franc; 4° les simples souscripteurs ne seront pas membres de la société, et ne pourront pas prendre part à son administration.

— Un comité de lecture vient d'être formé par les soins de M. Provence pour la réception des ouvrages du terroir destinés à l'une ou à l'autre de nos scènes. Cette mesure offre d'égales garanties au public et aux auteurs dramatiques de notre cité.